

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2022

222x22

TARIFICATION DE LA PRESTATION DE TRANSFORMATION DU BLE EN FARINE

Par délibération 271x21 du 09 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs entre l'association Syndicat d'Initiative et la Ville des Pennes-Mirabeau et a autorisé le maire à signer ladite convention.

Cette convention permet notamment au Syndicat d'initiative la vente de la farine transformée.

Chaque année civile et peu importe la quantité de farine transmise au Syndicat d'initiative, qu'elle soit non-bio ou bio certifiée FR-BIO-01, la Ville facturera cette prestation de transformation au Syndicat d'Initiative à 1€ symbolique.

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

– APPROUVE la tarification à 1€/ an la prestation de transformation de blé en farine au Syndicat d'Initiative

– SE PRONONCE comme suit

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU -
SCAMARONI – GORLIER LACROIX

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL